

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Studio - Moncton Inc.	Numéro de permis 2019203	Date d'inspection Le 19 mars 2024	
Nom de l'établissement Roche Papier Studio 2		Numéro de téléphone (506) 830-7246	
Adresse 98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall-LeBlanc		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

L'inspectrice partage ses recommandations concernant la supervision des enfants lorsqu'ils rentrent à l'intérieur de l'établissement afin de déposer leurs effets personnels et utiliser la salle de bain pendant que le groupe joue à l'extérieur. L'administratrice indique que les mesures requises seront prises à cet égard.

Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par

Sarah MacDougall-LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mars 2024

Date

original signé par

Léa Gouez

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2024

Date